CENTRE DE RESSOURCES ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS

Mise en place d'un suivi et d'un accompagnement poussé des sites de compostage partagé

Grand Poitiers Communauté urbaine

15 place du Maréchal Leclerc
86000 Poitiers
Voir le site internet
Auteur : Sandra Lardier
reduisonsnosdechets@grandpoitiers.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Grand Poitiers Communauté urbaine s'est engagée très tôt dans des programmes de prévention des déchets, affichant sa volonté de faire de la prévention une priorité sur le territoire. Ainsi, l'un des axes d'action du premier programme de prévention et réduction des déchets (PPRD) lancé fin 2009 avec le soutien de l'ADEME (à l'échelle des 13 communes de l'ancienne Communauté d'Agglomérations de Poitiers) a été de poursuivre le développement du compostage de proximité, dont les premières actions sur l'habitat pavillonnaire avaient démarré en 2006, et de l'étendre à l'habitat collectif. Ainsi, des dispositifs d'aide au compostage ont été mis en place sur le territoire depuis 2009. Au niveau du compostage individuel, il se traduit par le remboursement de 15 € par foyer et par an pour l'achat d'un composteur ou lombricomposteur individuel. 122 subventions ont ainsi été accordées en 2018, atteignant 708 subventions depuis le lancement. Au niveau du compostage partagé, Grand Poitiers a instauré un dispositif d'accompagnement d'une durée de 1 an assurant un suivi régulier des sites et leur pérennité. Cet accompagnement est proposé au grand public (compostage en pied d'immeuble ou de quartier) et aux acteurs économiques (compostage autonome en établissement). 44 sites de compostage partagé et 14 sites de compostage en établissement ont ainsi été accompagnés depuis 2009.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Apporter une solution complémentaire de tri à la source des biodéchets pour les foyers en habitat collectif
- Assurer la pérennité de la pratique grâce à un suivi et à un accompagnement poussé
- Réduire la part de la fraction organique présente dans les OMR et réduire les quantités d'OMR collectées

Résultats quantitatifs

- Nombre de composteurs partagés installés : 52 en pied d'immeuble et 4 de quartier
- Nombre de référents de site : 100
- Nombre de sites arrêtés : 10

- Quantités détournées estimées sur l'ensemble du territoire (déchets alimentaires uniquement, hors structurant) : 516 t depuis 2010

- Évolution du nombre de sites de compostage partagé installés par an :

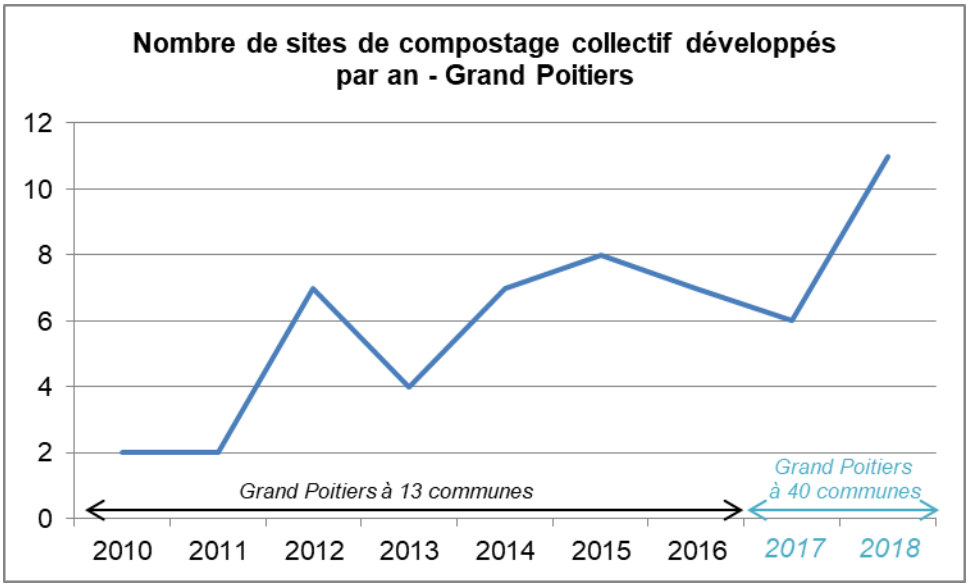

Résultats qualitatifs

- Création de lien social entre les habitants d'un même immeuble/quartier
- Sensibilisation des habitants à la prévention des déchets, réflexion sur les pratiques de consommation et le gaspillage alimentaire
- Renforcement du geste de tri en général

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

- **Conditions de validation d'une installation de compostage partagé en pied d'immeuble**

L'installation de nouveaux sites de compostage partagé se fait uniquement sur initiative d'habitants volontaires. Une communication spécifique est faite via différents vecteurs : site internet et réseaux sociaux de la collectivité, affichage en déchetteries et centres de ressources, stands d'animation grand public ou encore fiches pratiques pour inciter de nouveaux foyers à se lancer dans la démarche.

Plusieurs conditions sont nécessaires pour qu'un site de compostage partagé soit installé au pied des immeubles volontaires :

- Être situé sur le territoire de Grand Poitiers
- Disposer d'un espace vert en pied d'immeuble (superficie minimale : 7 à 8 m²)
- Obtenir l'accord du propriétaire du terrain (accord en AG pour les syndics et validation écrite pour les bailleurs)
- Prévoir un débouché pour le compost produit (l'identification des débouchés entre dans l'accompagnement technique du prestataire : si aucun débouché n'est identifié, le site ne se mettra pas en place)
- Réunir un minimum de 4 foyers participants (dépend de la taille de l'immeuble concerné) au lancement du projet
- Avoir deux bénévoles, habitants de l'immeuble, acceptant de s'engager comme référents-composteur

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, le prestataire peut émettre un avis négatif à l'issue de l'étude de faisabilité.

Concernant l'approvisionnement en structurant, du broyat est mis à disposition gratuitement des sites de compostage partagé sur une plateforme de compostage de Grand Poitiers. Les sites sont donc autonomes dans la gestion du structurant.

Le temps moyen s'écoulant entre la demande et la mise en œuvre effective du site de compostage est de minimum 1 mois, parfois 2 à 3 mois selon les périodes.

Pour les bailleurs sociaux, une aide de 50 % à l'acquisition de composteurs est possible.

Pour les sites de compostage partagé de quartier, les conditions de validation sont identiques.

- ## Accompagnement et suivi des sites de compostage partagé

1. Étude de faisabilité du projet - financée par Grand Poitiers - réalisée par l'association Compost'Âge	Critères évalués : espaces verts, motivation d'un groupe d'habitants, approvisionnement en broyat, utilisation du compost, étude de dimensionnement et d'implantation de l'équipement,...
2. Formation de « relais-composteur » - financée par Grand Poitiers - réalisée par l'association Compost'Âge	L'une des conditions pré-requises au projet est la formation (durée : une journée) de deux résidents au compostage, qui s'engagent bénévolement à superviser l'activité et à agir en tant que référent pour les utilisateurs des composteurs. La gestion du site reste cependant la responsabilité de tous.
3. Distribution de bio-seaux et installation d'une signalétique** - fournis par Grand Poitiers	Les bio-seaux sont fournis lors de l'inauguration du projet. Les participants signent à cette occasion une charte de participation (valeur symbolique) et se voient remettre un petit dépliant sur le compostage. La signalétique contient des informations sur ce qui peut être mis ou non dans le composteur et sur les bons gestes (aération, brassage).
4. Suivi du projet pendant un an - financé par Grand Poitiers - réalisé par l'association Compost'Âge	Les maîtres-composteur de l'association Compost'Âge interviennent sur site à raison d'une visite par quinzaine pendant 6 mois, puis une fois par mois jusqu'à l'autonomie du projet.

La collectivité a fait le choix de s'appuyer sur un prestataire pour accompagner la montée en puissance du compostage partagé sur son territoire. Les missions sont réparties de la façon suivante entre la collectivité et le prestataire :

Étude de faisabilité :

Lorsqu'une demande d'installation d'un nouveau composteur partagé est formulée par un groupe d'habitants (cf.dossier de candidature en annexe du guide AMORCE), Grand Poitiers mandate son prestataire pour réaliser une étude de faisabilité. Cette étude permet d'évaluer plusieurs critères, notamment l'identification de référents de site, la gestion de l'approvisionnement en structurant ou les débouchés du compost. Cela permet également de définir le dimensionnement de l'équipement à installer en fonction du nombre de personnes identifiées comme futurs participants. L'espace disponible nécessaire pour l'installation d'un site est de 4 à 5 m de long sur 1,5 m de profondeur.

Référents de site :

Deux référents de site sont suffisants. Idéalement, le départ d'un référent de site est anticipé : un appel aux participants est effectué par les référents en place afin d'organiser la journée de formation du futur référent et d'effectuer une passation avec ce dernier. En cas de nécessité et afin d'assurer la pérennité du site (éviter l'essoufflement d'un unique référent), le prestataire pourra accompagner le site dans ces démarches. Chaque année, Grand Poitiers peut financer la formation de deux nouveaux référents par site.

Matériel utilisé :

Un site est composé en moyenne de 3 bacs en bois d'une capacité de 800 L : un pour le dépôt initial de déchets, un pour la maturation et un pour le structurant. Les habitants participants sont tous équipés de bio-seaux (non ventilés et d'une contenance de 7-8 litres), distribués le jour de l'inauguration du site. Par la suite, pour les nouveaux foyers participants, la demande de bio-seaux se fait auprès des référents de site.

Sites de compostage partagé

Signalétique apposée sur les sites

Dispositif de suivi :

Les 6 premiers mois, les sites reçoivent tous les 15 jours la visite d'un maître composteur de l'association prestataire. Ces visites permettent d'assurer différentes tâches (observation des pratiques du site et du respect de l'équilibre dans les apports, brassage, prise de température, rassurer et informer les référents de site ainsi que les utilisateurs). Au bout de 6 mois, la fréquence des visites est réduite à une fois par mois (pendant 6 mois), l'objectif étant d'assurer l'autonomisation des sites. Après une année de suivi, les sites sont laissés en autonomie. Le prestataire passe une fois par an sur les sites suite à l'accompagnement dont ils ont bénéficié. La collectivité est également à l'écoute et peut répondre aux sollicitations des sites.

Pour estimer les quantités détournées par site, la collectivité se base sur les déclarations faites par les utilisateurs lors de la remise des bio-seaux. En effet, à cette occasion, une fiche d'engagement leur est remise, sur laquelle il est notamment demandé le nombre de personnes dans le foyer. À partir de cette information, la collectivité comptabilise le nombre de personnes participant au compostage et estime la quantité de déchets détournée par site. Cependant, une limite se situe au niveau du suivi des départs/arrivées de nouveaux foyers et de la remise effective des fiches d'engagement à la collectivité.

Par ailleurs, il n'y a pas de suivi du taux de participation de chaque site.

Planning

- Depuis 2006 : développement du compostage individuel
- 2010 : mise en place du premier site de compostage partagé
- 2011-2014 : mise en place du premier marché de prestation pour l'accompagnement au développement du compostage
- 2014-2017 : mise en place du deuxième marché de prestation pour l'accompagnement au développement du compostage
- 2018 : mise en place du troisième marché de prestation pour l'accompagnement au développement du compostage (durée du marché de 3 ans, reconductible 1 an)

Moyens humains

- Agents de la collectivité assurant le suivi et le développement de la pratique : 0,30 ETP
- Accompagnement des sites assuré par le prestataire + formation des référents : 1 ETP (30h d'accompagnement minimum par site)

Dans le détail :

- Temps moyen passé pour la réalisation d'une étude de faisabilité : 2h
- Temps moyen passé pour l'inauguration d'un site de compostage : 1 h

Moyens financiers

- Montant du marché de prestation : montant maximum de 150 000€ HT sur 3 ans
- Montant de la formation de référent-composteur : 60 € HT/stagiaire
- Coût moyen de l'accompagnement d'un site : 1 350 € HT
- Coût unitaire d'un bio-seau : 14€ HT

La collectivité ne fournit pas les bacs de compostage, elle les finance néanmoins à hauteur de 50% dans le cas de sites gérés par les bailleurs sociaux et à 100% dans le cas des budgets participatifs de la ville de Poitiers. Compter 180 € HT pour un bac 800 litres, soit un budget de 540 € HT pour un site dans le cadre des budgets participatifs et de 270 € pour un site bailleurs sociaux. De la même manière, la collectivité finance la signalétique uniquement dans le cadre des budgets participatifs.

Dans le cadre du CODEC, la collectivité bénéficie d'une aide financière de l'ADEME concernant l'action « Accompagner la prévention et le déploiement du tri à la source des biodéchets ».

Partenaires mobilisés

- ADEME
- Prestataire technique (Compost'Âge)
- Directions internes de la collectivité : Restauration collective, Education, Immobilier, Espaces Verts, Politiques de la Ville – Solidarité, Communication

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Mise en place d'un marché de prestation pour accompagner les sites de compostage partagé sur la durée
- Formation d'une journée des référents de site et renouvellement des formations possible chaque année
- Suivi régulier par un maître-composteur pendant un an dans un objectif d'autonomisation des sites (tous les 15 jours pendant 6 mois puis tous les mois les 6 derniers mois)
- Distribution de bio-seaux et diffusion d'un guide pratique sur le compostage lors de l'inauguration des sites

Difficultés rencontrées

- Difficulté à renouveler des référents volontaires
- Nécessité pour les référents de se libérer une journée pour suivre la formation
- Gestion de l'approvisionnement en structurant
- Difficulté à suivre et évaluer les performances des sites

Recommandations éventuelles

Reproductibilité :

A la demande des habitants, de nouveaux sites de compostage partagé (publics/de quartier) naissent grâce aux budgets participatifs dans les quartiers de la ville de Poitiers. Les conditions nécessaires pour l'installation d'un site et l'accompagnement proposé sont les mêmes que pour un site en pied d'immeuble. Il est à noter que pour les projets gérés par des bailleurs sociaux ou dans le cas de projets financés via le budget participatif de la ville de Poitiers, la collectivité finance et fournit les bacs et les supports de communication (à 100 % dans le cas du budget participatif et à 50 % dans le cas des bailleurs sociaux). Au rythme des différentes étapes du déroulement des budgets participatifs, l'installation d'un site de compostage prend 9 à 12 mois.

Recommandations et axes d'améliorations potentielles :

Intégrer les missions de référents dans les fiches de poste des gardiens d'immeuble.

Perspectives d'évolution :

Afin d'anticiper l'évolution de la réglementation sur la généralisation du tri à la source des biodéchets, une étude technico-économique concernant la mise en place d'une pré-collecte des biodéchets sera effectuée, vraisemblablement en année 3 du CODEC, visant à l'optimisation du service proposé par la collectivité.

La promotion du compostage individuel, collectif et autonome en établissement sera poursuivie. Une étude sera menée sur la professionnalisation du compostage collectif (maillage du territoire en composteurs partagés publics). Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont menées et seront poursuivies auprès d'acteurs de la restauration traditionnelle et restauration collective.

Des caractérisations des gisements de biodéchets en fin de marché seront menées sur le territoire afin d'identifier des pistes de filières de valorisation.

Mots clés

TRI A LA SOURCE | VALORISATION ORGANIQUE | COMPOSTAGE | SIGNALETIQUE | ASSOCIATIONS | COLLECTIVITES LOCALES | COMPOSTAGE PARTAGE | GESTION DE PROXIMITE | GUIDE | COOPERATION LOCALE | BIODECHET

Dernière actualisation

Mars 2022

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Cécile FORGEOT
cecile.forgeot@ademe.fr
Direction régionale Nouvelle Aquitaine